



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE**

Chaumont, le 13 mars 2019.

---

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

### **Aides PAC Animales 2017 - Lettre de Fin d'Instruction (LFI)**

---

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne informe les éleveurs de bovins et/ou d'ovins-caprins ayant déposé une demande d'aide(s) couplée(s) au titre de la campagne 2017 (ABA, ABL, AO, AC) que la lettre de fin d'instruction de leur(s) demande(s) sera mise en ligne à compter du 15 mars 2019.

Les éleveurs concernés pourront donc télécharger et consulter cette lettre depuis leur compte TélépAC dans la rubrique «mes courriers». La LFI permet d'informer l'exploitant des anomalies constatées lors de la vérification administrative de ses demandes d'aides, des constats de contrôle sur place liés aux animaux si l'élevage a été contrôlé au titre de la campagne 2017 et des éventuelles réductions du montant de ses aides entraînées par les anomalies constatées.

La LFI complète les relevés de paiements qui existent sous TélépAC. Elle a une portée juridique, c'est ce document qui fait courir le délai de recours dont dispose l'agriculteur en cas de désaccord avec le contenu du courrier. Un délai contradictoire de 10 jours lui est toutefois laissé au préalable pour signaler les inexactitudes qu'il constaterait dans le courrier avant que la décision constituée par la LFI devienne définitive.

Il est conseillé aux éleveurs qui ont déposé une demande d'aide(s) couplée(s) animale(s) en 2017 de prendre connaissance de cette lettre et de signaler par écrit à la D.D.T de la Haute-Marne sous 10 jours toute erreur éventuelle constatée dans le document.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter M. Dimitri ARBELOT (03.51.55.60.10) au service économie agricole de la D.D.T de la Haute Marne.

#### **Contacts Presse :**

Préfecture - Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/ 06 86 80 52 55  
DDT – Sandrine DOUILLOT : 03.25.30.79.02